

Document de travail de la DGE - sous-direction du tourisme

Cette note ne constitue pas une position officielle de la DGE. Elle ne traduit pas les vues de l'administration en charge du tourisme. Il s'agit d'un document de travail qui reflète seulement l'analyse de ses auteurs. Sa vocation est de susciter la réflexion, l'échange d'informations et d'expertises, voire la contradiction.

Perspectives du tourisme face au vieillissement démographique

Le vieillissement de la population, dans les pays de l'OCDE, représente une opportunité en tant que segment de marché pour le tourisme en France. Il permettrait par exemple d'atténuer l'effet de saisonnalité. Les seniors manifestent une propension croissante à voyager et, en moyenne, ont gagné du pouvoir d'achat. Cependant, les évolutions futures à long terme des retraites sont plus incertaines. De plus, les seniors représentent un segment hétérogène en termes d'âge, d'état de santé, de mode et de conditions de vie. Sans doute parce qu'aucune demande explicitement « seniors » ne s'est encore exprimée en France (de nombreux seniors en bonne santé ne recherchant pas de produit spécifique), les professionnels français n'ont pas construit d'offre spécifique, si ce n'est dans les croisières et dans le tourisme social. Néanmoins, cette offre se construit à l'étranger. Il serait judicieux de développer et de promouvoir une offre adaptée, mais sans pour autant explicitement la stigmatiser comme une offre pour personnes âgées.

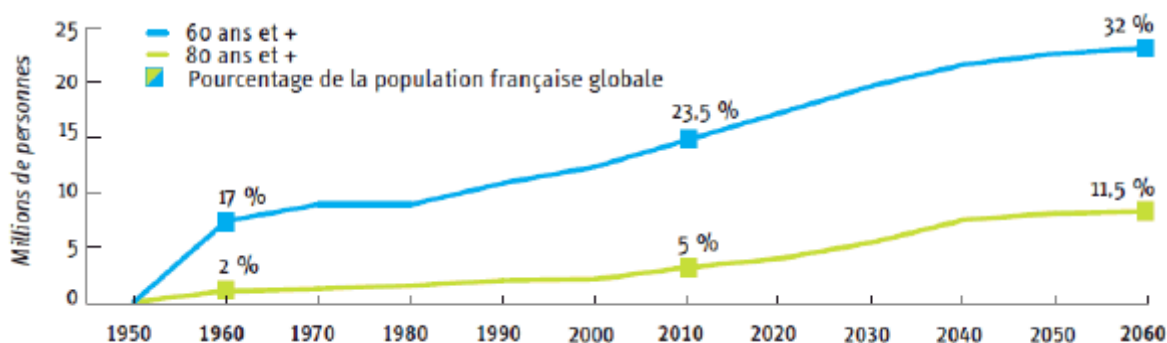
1. Tendances démographiques

1.1. France

En 2050, le nombre des personnes âgées de **plus de 60 ans** se situera en 2050 entre **21 et 24 millions**. **Près d'un tiers de la population métropolitaine sera alors âgée de plus de 60 ans, contre un peu plus d'une personne sur cinq en 2010**. En 2060, les plus de 60 ans représenteront toujours un tiers de la population et les **plus de 85 ans** seront près de 5 millions, contre 1,4 millions aujourd'hui. Selon l'INSEE, l'accroissement est le plus fort entre 2006 et 2035, le nombre de personnes de plus de 60 ans passant de 12,8 à 20,9 millions, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses nées entre 1946 et 1975. La hausse sera donc plus modérée entre 2035 et 2060.

Vieillesse de la population française

Source INSEE 2011.



Aujourd'hui, plus d'un tiers de la population française a plus de 50 ans. Sur les 10 dernières années, la croissance de la part des seniors dans la population s'est fortement accélérée, avec un rythme annuel de 1,8 %, contre 0,3% par an sur les 20 dernières années. Ce rythme devrait rester soutenu au cours des prochaines années **et les plus de 50 ans pourraient constituer la moitié de la population française dès 2030**. L'augmentation du nombre de personnes d'un âge élevé sera encore plus importante : le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus va tripler entre 2000 et 2050 pour passer de 4,3 millions à 11,6 millions. Enfin, le nombre des personnes de 85 ans et plus va quadrupler (1,3 millions à 4,8 millions). Les femmes seront toujours plus nombreuses aux âges élevés même si l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes diminuera.

1. 2. Au niveau européen et international

1. 2. 1. Europe

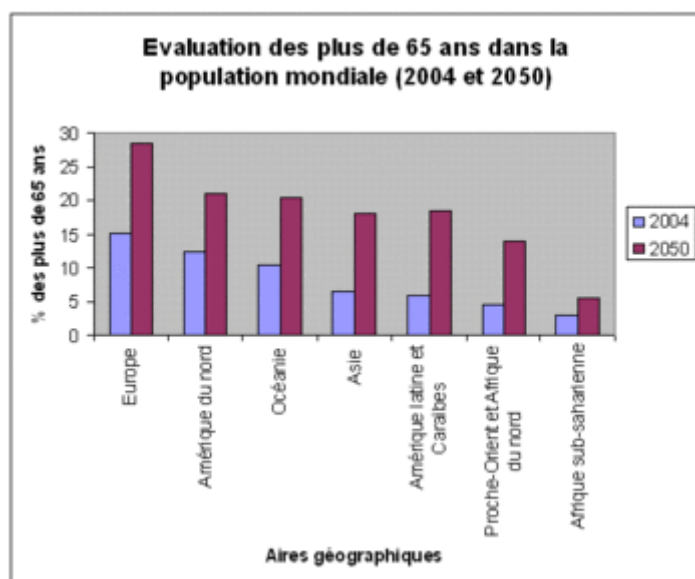
A l'heure actuelle, plus de **128 millions des Européens sont âgés de 55 à 80 ans**. En Allemagne, en Italie et au Portugal, la part de la population représentée par les **plus de 65 ans** s'élève en 2013 respectivement à 20,7 %, 21,7 % et 19,4 %. En moyenne, celle-ci représente 18,2 % dans l'Europe à 28. (chiffres Eurostat portant sur l'année 2013). D'après la même source Eurostat, la France est relativement moins « vieille » puisque les plus de 65 ans représentent 17,7 % de la population.

La part des personnes âgées est attendue en hausse. Dans l'UE, la population âgée de 65 ans et plus devrait quasiment doubler, passant de 85 millions en 2008 à 151 millions en 2060 et celle âgée de plus de 80 ans devrait presque tripler, passant de 22 millions en 2008 à 61 millions en 2060.

En Allemagne, principal marché émetteur de la France, la part des plus de 65 ans augmenterait fortement à 35 % de la population en 2060, soit 24,6 millions de personnes. En Italie, celle-ci s'établirait à 21 millions (31,7 %), au Royaume-Uni second marché émetteur de la France à 19,6 (24,5 %) et en France à 20 millions (26,6 %) (chiffres établis à partir de croisements de données projectives Eurostat).

1. 2. 2. Au plan international

En moyenne dans les pays de l'OCDE, la part de la population âgée de plus de 65 ans est passée de moins de 9 % en 1960 à 15 % en 2010, et **elle devrait quasiment doubler au cours des 40 prochaines années pour atteindre 27 % en 2050**.



Source : US Bureau of Census

L'augmentation de la part de la population âgée de 80 ans et plus sera encore plus spectaculaire (cf. graphique de la page 3). En 2010, 4 % de la population était âgée de 80 ans ou plus en moyenne dans les pays de l'OCDE. D'ici 2050, cette proportion atteindra 10 %. **Au Japon, en Espagne et en Allemagne, la proportion de la population âgée de plus de 80 ans devrait presque tripler entre 2010 et 2050** (pour passer de 6 % à 16 % au Japon et de 5 % à 15 % en Espagne et en Allemagne). L'augmentation sera encore plus rapide en **Corée**, où la proportion des plus de 80 ans progressera de 2 % à 14 % au cours des 40 prochaines années. De la même manière, en **Chine**, la proportion des plus de 80 ans passera de 1 % à 8 % (100 millions en 2053).



Selon l'OCDE, Les projections démographiques donnent à penser que le vieillissement de la population au cours des 50 prochaines années sera particulièrement rapide en Asie ainsi que dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud, où les taux de dépendance des personnes âgées devraient plus que doubler et même quadrupler dans le cas de la Chine.

Il est prévu un taux de 26% de seniors dans le monde sur une population de 8,3 milliards d'habitants en 2030, soit 2,15 milliards contre actuellement 900 millions.

2. Revenus et pouvoir d'achat : une progression favorable à court terme mais plus hypothétique à moyen/long terme

2.1. Des effets de génération rendent probables une évolution positive du pouvoir d'achat pendant encore quelques années...

Les nouvelles générations de seniors ont connu des conditions économiques très favorables, souligne le Credoc. Comme les pensions sont indexées sur les prix, la progression de la pension moyenne de l'ensemble des retraités au fil du temps reflète la progression des pensions au fil des générations. Il s'agit d'un **effet noria** : la pension des nouveaux retraités étant supérieure à celle des retraités qui décèdent.

En regardant de façon globale sur les cinquante prochaines années, **la première impression est que cette évolution favorable aux retraités devrait se poursuivre**. D'après l'INSEE, d'ici 2060, le niveau de vie des retraités devrait se situer entre 70 % et 85 % de celui des actifs. D'après le COR (Conseil d'orientation des retraites), la pension moyenne augmenterait, d'après différents scénarios et variantes (et selon que les régimes de retraites de retraite AGIRC et ARRCO ont des rendements décroissants ou constants) de 37 % à 60 % entre 2011 et 2060 en termes réels, donc **au-delà de l'inflation**. Cette hausse serait toutefois moins importante que celle des revenus d'activité bruts, directement liée aux hypothèses de productivité.

Cependant, cette image d'ensemble peut être nuancée.

■ **D’abord, une inflexion du rythme de progression devrait s’observer pendant la période.** La pension moyenne de l’ensemble des retraités a augmenté de 1,3 % par an en termes réels entre 2004 et 2010. En projection, l’effet de noria se poursuivrait à court terme en ligne avec le passé, **puis le rythme de hausse se ralentirait progressivement, de sorte que la pension moyenne augmenterait en moyenne de 0,8 % par an entre 2011 et 2020, puis de 0,5 % à 0,7 % par an selon les scénarios et variantes entre 2020 et 2030**, ce qui reflèterait avec retard les effets de la crise. Sur la base de prévisions optimistes quant à l’activité en France, le COR estime que la pension moyenne progresserait à nouveau plus rapidement après 2030.

■ Ensuite, il convient de noter **la forte sensibilité des projections aux hypothèses économiques**, les rythmes de croissance annuels pouvant aller du simple ou double selon les scénarios retenus¹. En outre, les hypothèses de base des projections sont relativement optimistes et ne reflètent absolument pas l’hypothèse, actuellement avancée par certains économistes, de « stagnation séculaire ».

2. 2. .. mais certains facteurs pourraient dessiner un scénario moins favorable sur le moyen-long terme

Compte tenu de l’évolution des systèmes de retraite, le sociologue Louis Chauvet estime que le pouvoir d’achat des jeunes seniors - notamment de ceux qui prendront leur retraite dans les 10 prochaines années - risque d’être moins élevé que celui des retraités des générations précédentes.

Cela sera le cas pour des **raisons économiques** mais aussi pour des **raisons sociétales**, tenant à plus ou moins grande acceptation de la solidarité et à la composition des ménages. Les générations actives pourraient considérer que les déséquilibres intergénérationnels (chômage des jeunes, déclassement social et scolaire, réformes dissymétriques des retraites...) créent des « iniquités » inacceptables au profit des retraités actuels. De plus, bien que les ménages aient été bi-actifs pour la plupart, le nombre de divorces a largement entamé le couple et le nombre de solos a augmenté... diminuant par là même les revenus des ménages seniors.

Par ailleurs, la progression, dans la période récente, du revenu des retraités relativement aux revenus des actifs tient en partie au **ralentissement des revenus bruts d’activité** (qui vont augmenter de + 0,7 % par an en moyenne entre 2011 et 2020 contre 0,83 % en moyenne entre 2002 et 2010). Dans ces conditions, la pension moyenne rapportée au revenu d’activité brut moyen augmenterait jusqu’en

¹ Pour mémoire, les hypothèses de travail du COR en 2013 correspondent à **trois scénarios** présentés par la direction générale du Trésor (A, B et C), complétés par deux variantes plus contrastées (A' et C'). Ces scénarios et variantes se distinguent notamment par les hypothèses à long terme en matière de taux de chômage et de progression annuelle de la productivité du travail : respectivement 4,5 % et 1,8 % pour le scénario A ; un chômage à 4,5 % et une hausse de la productivité de 1,5 % pour le scénario B ; 7 % et 1,3 % pour le scénario C. Enfin, deux variantes sont explorées : un chômage de 4,5 % et une hausse de la productivité de 2 % pour A' et 7 % et 1 % pour C'. Il convient de noter que l’hypothèse la plus pessimiste est celle qui se rapproche le plus de la situation actuelle. Ces scénarios et variantes permettent de couvrir un vaste champ des possibles, plus large que pour les précédentes projections du COR de 2010 et se font compte tenu de la dernière réforme des retraites, à prélèvements sociaux constants.

Sous l’hypothèse de rendements constants pour l’AGIRC et l’ARRCO (le point et le salaire de référence sont alignés sur les prix), la progression de la pension moyenne tendrait à très long terme (au-delà de l’horizon des projections) vers celle de la productivité ; à l’horizon 2060 (fin de période de projection), la progression de la pension moyenne atteindrait un rythme annuel de croissance de 1,4 % dans le scénario A, de 1,2 % dans le scénario B et de 1,1 % dans le scénario C (1,6 % et 0,9 % respectivement dans les variantes A' et C').

Or, sous l’hypothèse de rendements décroissants pour l’AGIRC et l’ARRCO plus défavorables aux retraités (la valeur du point est fonction des prix, le salaire de référence fonction du salaire moyen Agirc et Arrco), la hausse annuelle de la pension moyenne en fin de période (2060) serait comprise entre 0,7 % dans la variante C' et de 1,2 % dans la variante A'.

2015. Mais ensuite elle commencerait à baisser. Ce n'est qu'un peu après 2020 que son niveau deviendrait inférieur à celui de 2011 (COR).

Il est moins aisé de trouver, au niveau européen et international, des projections comparatives des revenus des seniors.

En 2013, le revenu net médian pour les **25-54 ans** s'élevait à 16 229 euros dans l'Europe à 28 et à 18 166 euros dans la zone euro ; celui des **55-64 ans** respectivement à 16 656 euros et 19 171 euros et les **plus de 65 ans** à 14 740 et 17 023 euros. **La classe d'âge 55-64 ans (qu'il ne faut pas confondre avec les retraités) a donc le revenu le plus élevé de l'ensemble de la population active et inactive.**

Selon l'OCDE, les réformes récentes des systèmes de retraite impliquent que **la plupart des travailleurs qui entrent sur le marché du travail d'aujourd'hui recevront des pensions plus faibles que les générations précédentes et devront épargner davantage pour leur retraite.** Travailler plus longtemps permettra de compenser une partie de ces réductions mais dans l'ensemble, chaque année de cotisation rapportera moins qu'aujourd'hui. Les réformes des pensions opérées au cours des deux dernières décennies ont pour conséquence d'abaisser les promesses de pension pour les travailleurs qui entrent sur le marché du travail aujourd'hui. Le fait de travailler plus longtemps aidera probablement à compenser une partie des réductions mais chaque année de cotisation impliquera généralement des droits futurs moindres qu'avant les réformes.

Selon l'OCDE, les **bas salaires** seraient plutôt protégés contre les baisses de prestations dans la plupart des pays de la zone et ils bénéficieront d'une retraite représentant environ 70 % de leurs revenus d'activité pour une carrière complète (base d'un salarié entré sur le marché du travail à 20 ans en 2012). En revanche, les **salaires moyens** ne recevront en moyenne que 54 % de leurs revenus d'activité lorsqu'ils seront à la retraite, risquant ainsi de voir leur niveau de vie chuter de façon importante après avoir quitté le monde du travail. De la même façon, les **hauts revenus** ne recevront que 48 % de leurs revenus d'activité mais ils sont moins vulnérables grâce à des économies personnelles et des investissements plus importants (source OCDE).

2. 3. Inégalité de revenus

2. 3. 1. Par rapport à la population active

Selon l'INSEE, les personnes âgées de 65 ans et plus ont en moyenne un niveau de vie médian représentant 86 % (UE15 et UE27) de celui des personnes âgées de 0 à 64 ans. En France, les deux populations ont des niveaux de vie quasiment équivalents (96 %). Le ratio est légèrement plus élevé que la moyenne européenne en Italie (89 %) et en Allemagne (88 %), dans la moyenne aux Pays-Bas (86 %) et plus faible que la moyenne européenne au Royaume-Uni (80 %), en Espagne (80 %) et en Belgique (74 %). Dans les pays nordiques, ce ratio est relativement faible (Suède 77 %, Finlande 73 %, Danemark 71 %).

La France est ainsi dans une situation relativement favorable en termes de niveau de vie relatif médian des 65 ans et plus par rapport aux 0-64 ans en comparaison des autres pays européens. Cette position favorable a eu tendance à se maintenir, voire à se renforcer au cours de la dernière décennie en France, alors que c'est généralement l'inverse qui a été observé dans les autres grands pays européens, notamment en Allemagne (Zaidman, 2012). En effet, le taux de remplacement minimum d'un retraité s'élève en 2012 à 49,4 % et est attendu à 45,4 % en 2027 avec des revalorisations de points inférieures à l'inflation mais un système financier à l'équilibre jusqu'en 2027.

Les actuels retraités ont des revenus comparativement élevés, représentant en moyenne 86 % du revenu de l'ensemble de la population, dans la zone de l'OCDE.

Résultant de la baisse de la fécondité, de l'accroissement de l'espérance de vie, de l'arrivée à l'âge senior des enfants du *baby boom*, le vieillissement des populations est inévitable **et la part des**

pensions de vieillesse dans les richesses nationales va augmenter de manière importante à législation inchangée. D'après les projections faites par la Commission européenne, la part des pensions de vieillesse devrait passer de 11.3% du PIB en moyenne actuellement à 12.9 en 2060, une moyenne qui recouvre toutefois des situations très variées (cf. fondation Robert Schuman).

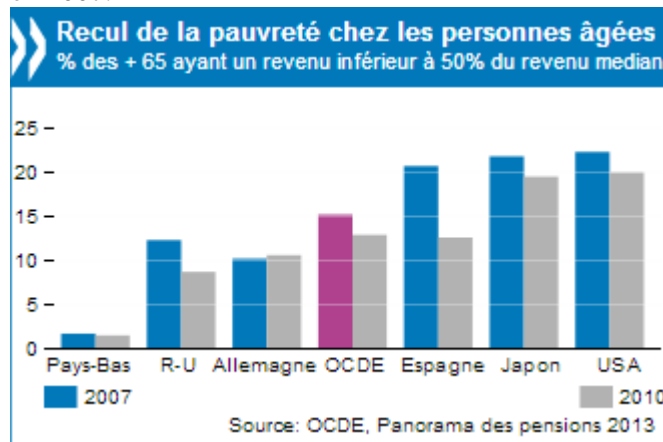
2.3.2. entre retraités

Les inégalités de revenus de patrimoine par classe d'âges en France ont tendance à s'amplifier. De 1996 à 2009, la part des revenus du patrimoine dans le niveau de vie des 10% les plus aisés est passée de 25% à 47% chez les 65-74 ans et de 33% à 49% chez les 75 ans ou plus. La hausse des prix de l'immobilier explique en grande partie le phénomène. En toute logique, les écarts de revenus patrimoniaux observés chez les actifs se retrouvent chez les retraités (source INSEE).

Dans les pays de l'OCDE, plus des trois quarts des personnes âgées de 55 ans et plus, en moyenne, sont propriétaires d'un logement. La prise en compte de loyers imputés entraîne une hausse des revenus des personnes de plus de 65 ans de 18 % ainsi qu'une baisse de leur taux de pauvreté de 3,5 points en moyenne.

En 2009, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans ou plus s'élève en France à 21 240 euros par an, soit 11,0 % de moins que celui des personnes âgées de 65 à 74 ans. Cette situation relative moins favorable des aînés s'est accentuée sur la période et ce quelle que soit leur position dans la distribution des niveaux de vie. En 1996, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans ou plus était proche de celui des personnes de 65 à 74 ans.

En 2010, le taux de pauvreté moyen des personnes âgées dans l'OCDE était de 12.8 % contre 15.1 % en 2007.



Le COR estime qu'il n'existe pas de générations avantagées ou désavantagées, puisque les générations les plus jeunes bénéficieraient d'une durée de retraite plus longue, mais avec un taux de prélèvement moyen plus élevé, alors que les générations plus anciennes ont bénéficié de prélèvements plus faibles mais percevraient leur retraite pendant une durée en moyenne plus courte.

3. Une propension croissante à voyager

En France, on constate une distinction entre la classe d'âge qui part le moins en vacances qui sont les 65 ans et plus – taux de départ de 33 % - et les Français âgés de 50 à 64 ans qui ont le nombre de voyages par individu le plus élevé (CESE, d'après des chiffres DGCIS 2012).

Le facteur le plus évoqué pour expliquer ce taux élevé de non-départ est **le problème de santé** pour 23,7% des inactifs mais il y a aussi des effets cumulatifs d'autres facteurs (revenus, solitude, lieu de résidence).

Dans l'ensemble, les seniors préfèrent rester en France. L'INSEE estime que les plus âgés aiment particulièrement la campagne, les plus jeunes choisissent plus souvent le littoral mais ne précise pas la tranche d'âge considérée. Parmi les gens qui partent à l'étranger, les plus nombreux ont entre 50 et 55 ans. **La durée moyenne de leurs séjours est plus longue** que chez les plus jeunes ce que confirment les statistiques de l'industrie de l'hôtellerie et des loueurs de véhicules ainsi que Eurostat.

Les « **baby-boomers** » (personnes nées approximativement entre 1946 et 1964, soit âgés entre 51 et 69 ans) demandent à la fois une grande flexibilité et un minimum d'aide à l'organisation de leurs voyages. Les seniors les plus âgés ont besoin d'une plus grande prise en charge et voyagent volontiers en groupes.

Les baby-boomers apprécient l'indépendance, mais sont lucides quant à leur avenir : plus de 73 % d'entre eux refusent actuellement les voyages entre seniors exclusivement, tout en sachant que l'âge venant, ils en accepteront plus facilement le principe (cf. Frédéric Serrière, président du cabinet de conseil Senior Strategic).

En Europe, 41% des seniors européens âgés de 55 à 75 ans voyagent actuellement mais ce taux devrait augmenter. En effet, d'après Eurostat, les plus de 65 ans ont effectué 29% de voyages supplémentaires et 23% de nuitées supplémentaires en 2011 que 5 ans auparavant. Leurs dépenses touristiques ont augmenté de 33 % et représentaient 20 % de toutes les dépenses touristiques effectuées par les Européens contre juste 15 % en 2006.

Avec une espérance de vie qui tend à s'allonger, la propension à voyager des seniors européens au-delà des frontières nationales devrait passer de 11.5 à 20 % d'ici 2030 (source IPK).

Les seniors sont davantage à la recherche d'espaces géographiques et touristiques non congestionnés ainsi que de températures tempérées ce qui est totalement compatible avec l'objectif de dessaisonalisation.

Un autre enjeu consiste en la fidélisation de ce segment de clientèle sur notre territoire. Il n'y a actuellement pas de chiffres disponibles sur la proportion de propriétaires seniors étrangers ni sur l'indice de satisfaction du segment international senior. La dernière enquête remonte à 2010 avec un taux de 10% de résidences secondaires détenues par des étrangers (avec un panel de 58% âgés de plus de 60 ans), soit 300000 unités contre 260000 en 2005 et un taux de 9% (source Atout France).

4. Evolutions de la demande et de l'offre

Partant du constat que la demande des Français ne semble pas présenter de caractéristiques marquées liées à l'âge, les professionnels n'ont pas développé une offre spécifique. Ce qui pourrait constituer une erreur au vu des évolutions constatées sur les marchés étrangers.

4. 1. France : une relative timidité de l'offre « seniors »

En France, de manière générale, la demande des seniors est très hétérogène et conduit de nombreux opérateurs à ne pas proposer d'offres spécifiques. Ceci dit, la saisonnalité est différente, les séjours en général plus longs et le besoin de partir de manière intergénérationnelle en mêlant sport, découverte et culture se dessinent nettement, selon l'étude « les grandes tendances du tourisme senior », qui en conclut que ceci ouvrirait la voie à une demande de produits touristiques nouveaux, sur mesure.

De plus, le **traditionalisme des seniors s'est fortement atténué** et leurs opinions, notamment celles des 60-69 ans, se rapprochent davantage des classes d'âge plus jeunes. Cependant, plus l'âge avance, plus les seniors préfèrent en général partir avec des gens de leur génération et de leur nationalité, voire issus de leur réseau amical ou local. De surcroît, il y a une différence entre l'âge chronologique et

l'âge perçu subjectivement, les seniors se sentent de plus en plus jeunes en termes relatifs. Il semble que de nombreux seniors aient des réserves envers des produits trop spécialisés donc stigmatisants.

Cependant, en termes de segments, il faut distinguer en France les « baby-boomers » entre 51 et 69 ans qui recherchent plus des voyages ou des séjours sur-mesure avec de l'activité en refusant la stigmatisation des seniors de plus de 70 ans qui voyagent en groupes organisés dont la santé est la préoccupation principale.

Pour autant, la formule « circuit «organisé» reste privilégiée par les seniors actifs et les jeunes retraités. Les voyages sont un moyen pour cette clientèle de rencontrer de nouvelles personnes et d'élargir leur cercle d'amis. **A la recherche d'expériences collectives, ils sont 58% de cette classe d'âge en France à se tourner vers les voyages en groupe** auxquels ils participent sans être accompagné (22%) ou avec au moins une connaissance (étude Quintonic 2013).

Un segment de marché parfaitement identifiable est le marché des seniors seuls (en particulier des femmes seules étant donné le différentiel de durée de vie existant avec les hommes) qui éprouvent le besoin de ne pas partir seul(e)s, c'est-à-dire d'être entouré(e)s et de se sentir en sécurité.

Il manque des études de segmentation récentes tant en France qu'en Europe sur le statut marital, la CSP ou le niveau de revenu, la nationalité et les destinations choisies.

Sans doute du fait de la difficulté à percevoir une demande spécifique des seniors, **peu d'offres spécifiques existent en France. Elles ne sont adressées, explicitement, aux seniors que dans le tourisme social, où elles ne leur sont pas réservées.**

■ Les **croisières à thème** continuent à séduire via la culture, la musique, la généalogie (ex. MSC Croisières « âge tendre et tête de bois »). **Les seniors sont plus exigeants en termes d'apports de connaissance et de rapport au temps. Ainsi on assiste au développement des « slow cruises »** qui se traduit par des départs depuis les ports français afin de raccourcir le temps d'acheminement et allonger le temps de croisière. (cf. Cédric Rivoire-Perrochat, directeur général de Clia France). Cette tendance va dans le sens d'une demande spécifique aux seniors.

■ En France, les voyagistes Vacancier, Vacances Bleues, Azureva et VVF en relation également avec l'ANCV dans le cadre du **programme « Seniors en vacances »** visent explicitement la clientèle des seniors en proposant des séjours en groupe en villages de vacances ou résidences de tourisme, **hors vacances scolaires**, en formule tout compris, autour d'animations et d'activités dédiées ou d'un programme d'excursions adapté aux personnes âgées **mais il ne s'agit pas de séjours exclusivement réservés à des seniors.**

■ Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité et ses impacts, les labels « tourisme et handicap » et « destination pour tous », ont été mis en place.

■ Des caisses de retraite complémentaire proposent des séjours (thématiques) en France et à l'étranger en les subventionnant en fonction des revenus **mais ces séjours sont également ouverts aux adhérents de la caisse actifs** (ex. PRO BTP). « Notre temps » s'est quant à lui spécialisé sur les croisières avec une assistance et un accompagnement dédiés. Parallèlement, de nombreuses communes ou initiatives personnelles réunissent des seniors autour d'un séjour, la plupart du temps avec le support d'une agence de voyages et avec un programme d'excursions quotidiens.

■ Au niveau des **centres thermaux**, la clientèle de curistes représente 53 000 personnes par an répartis sur 105 établissements mais un rajeunissement des clientèles est en passe d'être effectué par le biais d'un redéploiement de l'offre vers de la prévention de maladies et sur des offres de courte et moyenne durée visant une clientèle orientée vers le bien-être. 90 % du chiffre d'affaires des centres thermaux est réalisé par des cures prises en charge mais les cures de courte durée et les cures libres ont

représenté 83000 personnes en 2011 (source CNETH, Conseil National des Etablissements Thermaux) davantage axées sur le bien-vieillir, la médecine anti-âge, la diététique et la cosmétologie. L'âge moyen d'un curiste s'élevait en 2009 à 63 ans (source Press Therm Climat).

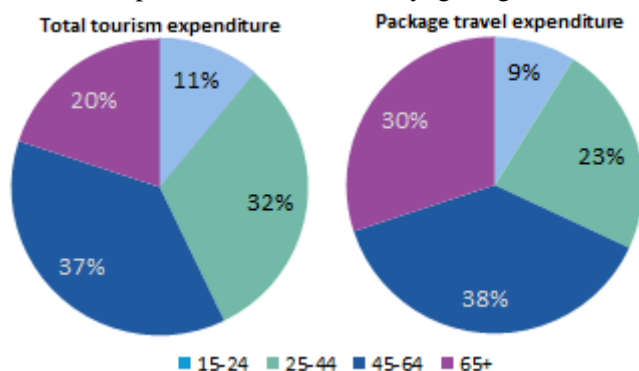
La directive sur les soins transfrontaliers de 2011 permet à n'importe quel ressortissant d'un pays européen de bénéficier dans un autre pays membre des soins pour lesquels il a des droits ouverts dans son pays d'affiliation. Attirer les curistes européens est à la fois un challenge et un objectif à poursuivre dans un souci de diversification, par exemple par la mise en place d'itinéraires thermaux européens adossés au financement du programme COSME. Cependant, la question du tourisme de santé constitue une question complexe, touchant notamment aux règles de sécurité sociale : ce sujet devra faire l'objet d'une note spécifique.

Au total, l'offre à destination des seniors est donc extrêmement variée et diffuse. Ainsi, au niveau des opérateurs français, **il n'y a pas d'offre spécifique à ce jour en vue de l'accueil de touristes seniors étrangers en groupe, issus de différents pays, ni réellement une offre spécifiquement limitée aux seniors.**

4. 2. Europe et international : une offre plus assumée à destination des seniors

Il existe davantage d'offres spécifiques au niveau international.

Au niveau européen, la tendance au voyage organisé, notée en France, est observée par Eurostat :



Peu ou pas d'enquêtes ou d'études ont été réalisées au niveau européen en termes de demande. L'OMT estime que **les personnes de plus de 60 ans effectueront 2 milliards de voyages internationaux à l'horizon 2050.**

En Europe et au-delà, des associations, des agences de voyage ou des voyagistes proposent également des séjours et des circuits à destination de la France et de l'étranger **dont certains entre seniors exclusivement** (ex. SKAN-Club 60 en Allemagne ou Road Scholar aux Etats-Unis) **ou entre femmes seniors sans supplément single** (Senior Women's Travel basé aux Etats-Unis).

Le croisiériste britannique SAGA ne s'adresse qu'à une clientèle exclusivement de plus de 50 ans, en mettant en avant la convivialité, le même état d'esprit et l'absence d'enfants alors que l'allemand TUI a renoncé à des clubs exclusivement réservés aux seniors en 2000 avec l'argument que les retraités souhaitent se mélanger aux autres.

En **Autriche** et en **Allemagne**, une chaîne d'hôtels « 50 Plus » a développé un concept qui se veut particulièrement adapté aux personnes âgées. Le groupe propose des séjours individualisés centrés sur le bien-être, les visites et le sport, **sans supplément pour les chambres simples** destinés aux 50 ans et plus. Au Royaume-Uni, **la tendance observée dans les "poshtels"**, à savoir la réinvention de l'auberge de jeunesse consistant à la rendre plus attractive par le biais d'une modernisation en lien avec le design, le confort (toilettes privatives, wifi gratuit..) et la convivialité tout en conservant des tarifs attractifs, **s'adresse aussi bien aux jeunes voyageurs qu'aux plus âgés, notamment aux**

retraités disposant de plus de temps, soucieux de leurs dépenses et à la recherche d'expériences plus authentiques (BBC News).

91 % des seniors américains de 60 à 69 ans utilisent internet pour planifier et réserver leur voyage (source AARP). On peut constater la même tendance en Europe mais dans une moindre proportion. Le programme « European Senior Travel » adossé au dispositif « Calypso » de la Commission Européenne a permis à 140000 seniors européens de passer des vacances subventionnées en Espagne depuis 2009 avec pour objectif principal de pallier la saisonnalité. La baisse du confort en avion liée à l'émergence des compagnies à bas coût et la généralisation de ce modèle sans options en Europe représente également un frein au déplacement des seniors.

Conclusion : Axes potentiels de développement

Il apparaît difficile de trancher, à ce stade, sur les effets à attendre d'une offre trop explicitement destinée aux seniors. Par exemple, il n'apparaît pas une tendance claire, au vu de l'analyse de l'offre et de la demande seniors, sur le besoin de partir exclusivement entre personnes de la même génération ou sur l'envie, au contraire, de partir avec des générations différentes (grands-parents et petits-enfants par exemple) lors de voyages, circuits ou séjours. Dans ces conditions, il serait sans doute plus judicieux de **développer et promouvoir une offre qui aurait toutes les caractéristiques adaptées aux seniors, mais sans le dire complètement.** Cette offre devrait implicitement montrer que toutes les conditions demandées par cette classe d'âge sont garanties, sans se tourner trop clairement vers un public âgé.

En particulier, **les opérateurs de voyages devraient être sensibilisés aux enjeux de la communication sur les thèmes de sécurité et de la protection des consommateurs.** Ces dispositions sont souvent plus protectrices en France et seront encore renforcées dans le cadre de la révision de la directive « voyages à forfait ». Il s'agit donc d'un atout à valoriser, notamment auprès des clientèles seniors.

Pour ce qui est des **voyages intergénérationnels**, il est sans doute moins délicat de développer des offres packagées en ce sens ou simplement de communiquer vers ce groupe-cible.

Un axe de développement possible consisterait à accorder en France une **attention particulière aux besoins des touristes plus âgés issus des pays développés**, que ce soit en séjour ou en voyages en groupe : offres d'hébergement adapté, organisation de forfaits et de croisières, hors et durant les vacances scolaires, souci accru envers les questions de sécurité, accès aux soins médicaux mais aussi à des activités de bien-être, éducatives et créatives, mêlant sport et découverte, culture et gastronomie. La communication sur ces produits serait tournée vers les seniors, mais sans les nommer. Par exemple, la mention « **France sans supplément single** » serait un signe fort à destination des seniors étrangers.

Un développement du tourisme des seniors pourrait également s'envisager du côté des nouveaux modes d'hébergement dit collaboratifs². En effet, l'hébergement chez l'habitant dans le cas des seniors seuls (que ce soit l'hôte ou le touriste) serait également un moyen de rompre l'isolement des deux côtés tout en proposant un cadre rassurant et des activités annexes.

Des visas pourraient être développés à l'attention des seniors. Des visas de résidences à destination des retraités étrangers (Australie) ainsi qu'un allongement de la durée des visas de tourisme à un an, renouvelable jusqu'à 5 ans ont été mis en place en Indonésie. Le Portugal a introduit en 2012 une circulaire visant les retraités étrangers, percevant une retraite du secteur privé, en proposant une exonération fiscale sur les revenus de pensions durant 10 ans avec le statut portugais de « résident non-habituel ».

² La notion d'économie collaborative est difficile à manier. Il faut peut-être lui préférer la distinction marchand-non marchand, la qualité de « collaboratif » étant parfois revendiquée pour éviter réglementation et taxation.

D'après l'étude Senior Strategic, les seniors en bonne santé en France ne souhaitent pas être abordés sous l'angle de l'âge et ainsi éviter l'effet de « ghettoïsation », il s'agit dès lors d'avoir une communication globale tout en adressant des thèmes qui leur sont chers et de mener des actions de promotion internationale segmentées en différenciant entre visiteurs nouveaux et visiteurs déjà venus.

Par contre, une communication ciblée auprès des seniors très âgés ou ayant des problèmes de santé peut être organisée au sein du portail de promotion du tourisme français en mettant en avant un label à l'international ou une charte comprenant la loi sur l'accessibilité et ses impacts, les labels « tourisme et handicap » et « destination pour tous », ainsi que le dispositif médical et sécuritaire français.

BIBLIOGRAPHIE

- *Etude Senior Strategic « Perspectives et pratiques du tourisme des Seniors » - Frédéric Serrière et – Hervé Saulnier et « introduction au tourisme des seniors » - Frédéric Serrière*
- *Etude OCDE 2012 « Horizon 2060 : perspectives de croissance économique globale à long terme*
- *Eurostat 43/2012 « Statistics in focus »*
- *Tourism Review « a new online trend in senior travel bookings », 14/4/2014*
- *Veille Info Tourisme “10 impacts du vieillissement démographique sur le secteur du tourisme » juillet 2012 + autres articles de veille (Indonésie, résidences seniors, résidences secondaires.)*
- *Rapport au nom de l'Assemblée Nationale de Madame Pinville sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, juillet 2014*
- *Rapport au nom du Conseil Economique, Social et Environnemental « tourisme et développement durable en France, octobre 2014, pages 42-45*
- *Bureau T4-SDT, Monsieur Luc Thulliez, Chargé de mission tourisme handicap et accessibilité*
- *Destinationworld- E-Newsletter, “dealing with the senior market”, Dr. Peter E. Tarlow, septembre 2007*
- *IRU (international road and transport union), « le marché du tourisme des séniors »*
- *Panorama des pensions de l'OCDE 2013*
- *Credoc « Comment développer l'économie des seniors en France ?*
- *Les Echos « Special Silver Economie », 28/1/15*
- *Fondation Robert Schuman, « l'avenir des retraites en Europe », 10/6/13*
- *Commissariat général à la stratégie et à la prospective, « la Silver Economie, une opportunité de croissance pour la France », décembre 2013*
- *Conseil d'Orientation des Retraites, « perspectives 2020, 2040, 2060 », 26 mars 2013, évolutions et perspectives des retraites en France, juin 2014*
- *Informations sur le tourisme thermal fourni par le bureau T2-SDT, Monsieur Vincent Oberto, Chargé de mission*
- *Rapport « la diversification des stations thermales », Comité national du tourisme, 2011*